

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 21 MARS 2023

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	8
Absents	10
Votants	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

14 mars 2023

Date d'affichage

22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Toussainte SISTI, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Michel GALINIER à Jean Marc PINELLI, François BENEDETTI à Esteban SALDANA, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Antoine OTTAVI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Jean Noël GUIDICI, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Marlène GUIDICELLI, Josette FERRARRI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Georges MORACCHINI.

Délibération n°1323 Objet : Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu et demande de financement.

Le Président expose au conseil communautaire qu'au terme de l'étude pré-opérationnelle réalisée par le prestataire de service, la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu, la Collectivité de Corse, l'État et l'Anah souhaitent réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain « l'OPAH-Renouvellement Urbain de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu ».

A travers cette nouvelle opération, la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu souhaite poursuivre la dynamique initiée avec la précédente OPAH-Revitalisation Rurale (2017-2023) en portant un projet de territoire tourné vers l'existant et le prospectif intégrant le volet urbain.

Les enjeux principaux sont :

1. Conforter la dynamique de rénovation du parc ancien.
2. Associer rénovation et reconfiguration pour traiter et prévenir la vacance des logements.
3. Améliorer la performance énergétique des logements.
4. Stimuler les travaux d'adaptation du parc de logements existants.
5. Se donner les moyens d'intervenir à l'échelle d'immeubles ou d'îlots stratégiques.
6. Favoriser la production de logements abordables.
7. Rehausser le niveau d'ambition des accessions amélioration dans l'ancien.
8. Clarifier et simplifier l'accès aux aides.
9. Proposer une offre de logements pérenne et à l'année.
10. Valoriser l'identité et la beauté du territoire.

Un dispositif complémentaire nommé POPAC (Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés) est envisagé : il vise à accompagner des copropriétés afin de parer les difficultés rencontrées ou éviter leur accentuation.

Le montant des financements est estimé à 3 714 350,00 € HT sur une durée de 5 ans.

Le plan de financement est le suivant :

<u>PLAN DE FINANCEMENT OPAH-RU</u>		
Anah	Total	Par an
Aides aux travaux	1 425 250,00 €	285 050,00 €
Primes	20 000,00 €	4 000,00 €
Ingénierie	438 050,00 €	87 610,00 €
TOTAL	1 883 300,00 €	376 660,00 €
CCFC	Total	Par an
Abondements Anah	573 250,00 €	114 650,00 €
Aides locales	- €	- €
Ingénierie	174 050,00 €	34 810,00 €
TOTAL	747 300,00 €	149 460,00 €
CDC	Total	Par an
Abondements Anah	918 750,00 €	183 750,00 €
Ingénierie	165 000,00 €	33 000,00 €
TOTAL	1 083 750,00 €	216 750,00 €
TOTAL	3 714 350 €	742 870 €

Le Conseil Communautaire,

**A 28 voix pour,
0 voix contre,
0 absence,**

- Approuve le projet de mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Adopte le plan de financement ;
- Autorise le président à signer la convention ci annexée et tout document relatif à cette affaire ;
- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI